



Charte

D'ENGAGEMENT LGBTQIA+

DE L'ENSEIGNEMENT

PRÉAMBULE

Seuls des changements concrets des cultures, des organisations et des pratiques peuvent faire progresser les questions relatives à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre. Fort de ce constat et afin d'assurer un environnement de travail inclusif pour les personnes Lesbien(ne)s, Gay, Bisexuelle(s) ou Transgenre(s) (LGBTQIA+), L'Autre Cercle, association ayant pour objet de promouvoir l'inclusion des personnes LGBTQIA+ dans le monde du travail et de l'enseignement, a créé en 2012, à l'initiative d'Accenture, la Charte d'Engagement LGBTQIA+ qui lie les organisations publiques et privées à leurs employé(e)s LGBTQIA+ et non-LGBTQIA+.

En 2022, L'Autre Cercle, en partenariat avec le Caélif (Collectif des associations étudiantes LGBTQIA+ d'Île-de-France), la FAGE (Fédération des Associations Générales Étudiantes) et avec le soutien du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de L'Observatoire étudiant des violences sexuelles et sexistes dans l'enseignement supérieur, crée la Charte d'Engagement LGBTQIA+ de l'Enseignement Supérieur.

En 2026, L'Autre Cercle fait évoluer cette Charte en la faisant devenir Charte d'Engagement LGBTQIA+ de l'Enseignement, afin d'intégrer, au delà de l'enseignement supérieur, l'ensemble des structures dispensant des formations professionnelles (CFA, centres de formation professionnelle, etc). L'Autre Cercle est convaincue que l'ensemble des parties prenantes du monde de l'enseignement ont un rôle à jouer pour garantir à leurs étudiant(e)s et apprenant(e)s un environnement d'études et de formation bienveillant et de les préparer à devenir les acteur(ri)ces d'un monde professionnel inclusif. Est alors proposé aux établissements et organismes de formation la signature de la Charte d'Engagement LGBTQIA+ de l'Enseignement, les engageant auprès de leurs personnels, enseignant(e)s et formateur(ice)s, et de leurs étudiant(e)s et apprenant(e)s LGBTQIA+ et non LGBTQIA+.

en partenariat avec



et le soutien de



Par cette Charte, les établissements et organismes de formation signataires s'engagent à :

1

CRÉER UN ENVIRONNEMENT INCLUSIF POUR LE PERSONNEL, LES ENSEIGNANT·ES, LES FORMATEUR·ICES, LES ÉTUDIANT·ES ET LES APPRENANT·ES

a) Cultiver un climat d'entente exempt d'intimidation, d'hostilité, de vexation, d'injure, d'agression et de toute forme de conduite discriminatoire, en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre. Les instances dirigeantes, les organisations associatives étudiantes et les équipes pédagogiques donneront l'exemple par leur comportement exemplaire.

b) Sensibiliser, former et accompagner leurs dirigeant(e)s, le personnel et le corps enseignant et formateur impliqué(e)s dans le recrutement, la formation, les évaluations personnelles et la gestion des carrières, aux enjeux de la non-discrimination envers les personnes LGBTQIA+.

c) Sensibiliser, former et accompagner leurs étudiant(e)s et apprenant(e)s à être inclusif(ve)s et bienveillant(e)s au quotidien, pour assurer de bonnes conditions d'étude et de formation à tous·tes aujourd'hui, et de bonnes conditions de travail demain.

d) Mentionner explicitement les thématiques LGBTQIA+ dans les communications internes sur les engagements en faveur de la non-discrimination et de la diversité, voire, identifier un·e référent·e sponsor sur ce sujet.

e) Soutenir les initiatives du personnel, du corps enseignant et formateur, des associations étudiantes, et des étudiant(e)s et apprenant(e)s ayant pour objectif de lutter contre la discrimination à l'encontre des personnes LGBTQIA+.

2

VEILLER À UNE ÉGALITÉ DE DROIT ET DE TRAITEMENT QUELLE QUE SOIT L'ORIENTATION SEXUELLE OU L'IDENTITÉ DE GENRE

a) S'assurer que les règles et procédures internes ne permettent aucune discrimination liée à l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, et créer les conditions permettant de garantir la confidentialité des informations relatives à l'orientation sexuelle ou l'identité de genre.

b) Garantir l'accès à tous·tes aux droits et avantages existants accordés par l'établissement ou par l'organisme de formation dans le cadre de la conjugalité et de la parentalité (mutuelle, prévoyance, congés familiaux) ; communiquer régulièrement et faciliter l'accès à tous·tes à ces éléments d'information.

3

SOUTENIR LE PERSONNEL, LES ENSEIGNANT·ES, LES FORMATEUR·ICES, LES ÉTUDIANT·ES ET APPRENANT·ES VICTIMES DE PROPOS OU D'ACTES DISCRIMINATOIRES

a) Assurer un engagement visible de la Direction de l'établissement ou de l'organisme de formation et de ses services contre tout propos ou acte de discrimination à l'encontre des personnes LGBTQIA+.

b) Agir de manière concertée avec les instances représentatives du personnel, des enseignant(e)s, des formateur(ice)s et des étudiant(e)s et apprenant(e)s.

c) Intégrer explicitement la protection des personnes LGBTQIA+ dans les structures d'écoute et d'alerte anti-discriminations, et promouvoir ces structures en interne.

d) Mettre en œuvre des actions destinées à prévenir et, le cas échéant, à sanctionner tout propos ou attitude discriminatoire.

4

MESURER LES AVANCÉES ET PARTAGER LES BONNES PRATIQUES POUR FAIRE ÉVOLUER L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL, LE CADRE D'ÉTUDES ET DE FORMATION

a) Créer et promouvoir des outils de mesure des actions menées par l'ensemble des parties prenantes de l'établissement ou de l'organisme de formation.

b) Participer aux rencontres favorisant le partage des bonnes pratiques et des avancées.

c) Communiquer à l'extérieur de l'établissement ou de l'organisme de formation sur les bonnes pratiques et les engagements LGBTQIA+ pris.

d) Intégrer les avancées dans les bilans et rapports (annuels, Développement Durable, Diversité, RH) et audits de certifications des Labels et Normes.

LANCÉE LE JEUDI 13 OCTOBRE 2022, EN PRÉSENCE DE MADAME SYLVIE RETAILLEAU, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

En signant la Charte d'Engagement LGBTQIA+ de l'Enseignement de L'Autre Cercle, en partenariat avec le Caélif, la FAGE et avec le soutien du le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de L'Observatoire des violences sexuelles et sexistes dans l'enseignement supérieur, les signataires acceptent de s'en prévaloir et permettent aux organisations précitées de communiquer.



Florian BARATTE
Président de la Fédération
Nationale de L'Autre Cercle

Catherine TRIPON
Porte-parole nationale
Co-responsable du
Pôle Employeurs



Joëlle HÉLÉNON
Directrice de
l'Université Clariane

11 SEPTEMBRE 2026
www.autrecercle.org

* LGBTQIA+ : Lesbienne, Gay, Bisexuel et Bisexuelle, Trans, Queer, Intersexe, Assexuel et toutes les personnes ne se reconnaissant pas comme hétérosexuelle et ou cisgenre